Prevent Child Abuse Indiana™

Une branche de The Villages

Une section nationale de Prevent Child Abuse America

INDIANA Kids First CARE PREVENTING CHILD ABUSE

UN REFUGE SÛR

Personne n'a le droit d'abandonner un nourrisson. La **loi de l'Indiana sur les refuges** permet à une personne de donner un enfant non désiré ***de manière anonyme*** sans craindre d'être arrêtée ou poursuivie.

Un parent, un membre de la famille, un ami, un pasteur ou un prêtre, un travailleur social ou toute personne responsable peut confier la garde d'un bébé de moins de 30 jours à un...

- HÔPITAL
- MÉDECIN
- INFIRMIER(ÈRE)
- AMBULANCIER OU TECHNICIEN MÉDICAL D'URGENCE
- AGENT DES FORCES DE L'ORDRE
- POMPIER OU DANS UN « BOX SÉCURISÉ » DANS UN « BOX SÉCURISÉ » SITUÉ DANS CERTAINES CASERNES DE POMPIERS
- *OU* TOUTE AUTRE PERSONNE QUI FOURNIT DES SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE

Tant qu'il n'y a pas de signes de maltraitance intentionnelle sur le bébé, aucune information n'est requise de la personne qui laisse ledit bébé. Toute information sur la date de naissance, la race, les antécédents médicaux des parents, la santé de l'enfant ou tout autre élément utile à la personne qui s'occupe de l'enfant serait très appréciée (diabète, VIH ou autres antécédents médicaux familiaux, par exemple).

NOUVELLE LÉGISLATION

Depuis le 1er juillet 2018, une nouvelle législation a été adoptée pour inclure les dispositifs de sécurité pour les nouveau-nés. Pour en savoir plus sur cette législation, veuillez consulter le site web **https://tinyurl.com/mvktk9vx.** Sommaire ci-dessous :

A Un prestataire de services médicaux d'urgence prend, sans décision judiciaire, la garde d'un enfant âgé ou sensiblement âgé de trente (30) jours au maximum si l'enfant est volontairement donné au prestataire par son parent, dans un dispositif de sécurité pour nouveau-né qui a été approuvé, ou si le parent n'exprime pas l'intention de le garder.

B Le prestataire de services médicaux d'urgence qui prend la garde d'un enfant en vertu du présent article accomplit tout acte nécessaire pour protéger la santé physique ou la sécurité de l'enfant.

C Toute personne qui, agissant de bonne foi, donne volontairement un enfant à un prestataire de services médicaux d'urgence ou dans un dispositif de sécurité pour nouveau-nés agréé, n'est pas tenue de divulguer le nom du/des parent(s).

D Un hôpital qui approuve le fonctionnement d'un dispositif de sécurité pour nouveau-nés et qui remplit les conditions énoncées est exonéré de toute responsabilité civile pour un acte ou une omission lié au fonctionnement du dispositif de sécurité pour nouveau-nés, sauf si l'acte ou l'omission constitue une négligence grave ou une faute intentionnelle ou gratuite.

E Un dispositif de sécurité pour nouveau-nés décrit au paragraphe (a)(1)(C) peut continuer à fonctionner sans remplir les conditions énoncées au paragraphe (a)(1)(B).

REMARQUE : *Une fois que le bébé a été examiné et qu'il a reçu un traitement médical (si nécessaire), le département des services à l'enfance de l'Indiana le prend en charge via les services de protection de l'enfance et le confie à une personne qui s'en occupe.*

Plus d'infos à : **www.nationalsafehavenalliance.org**

À PROPOS DE NOUS

Prevent Child Abuse Indiana se consacre à la prévention de la maltraitance et de la négligence des enfants. Ainsi, nous faisons de l'Indiana un endroit plus sûr et meilleur pour nos enfants.

INFOS ET RESSOURCES

Les parents peuvent recevoir des conseils gratuits et discuter de tous les types d'options concernant leur situation en appelant la **ligne d'assistance de la National Safe Haven** au **1-866-992-2291** ou en ligne à l'adresse **www.SHBB.org**. Ils peuvent également appeler la ligne de ressources 2-1-1 ou la **ligne d'urgence 988 pour la santé mentale.**

SIGNALER UN CAS DE MALTRAITANCE D'ENFANT

Pour signaler un cas de maltraitance ou de négligence d'un enfant, appelez le **1.800.800.5556**

SOUTENIR NOS EFFORTS

Soutenez nos efforts de prévention de la maltraitance et de la négligence des enfants à l'échelle de l'État en achetant une plaque d'immatriculation Kids First. Visitez votre BMV local ou www.in.gov/dcs/2456.htm pour plus de détails.